



- | | |
|---|---|
| 1 CIRCUIT DES PONTS 6,5 km - 1 h 45 | 16 LA CHALANDIÈRE ET LE BRIVET 8,8 km - 2 h 15 |
| 2 SENTIER DU CANAL 12 km - 3 h 00 | 17 LA POINTE DU CASTELLI 10 km - 2 h 30 |
| 3 ENTRE TERRE ET VILAINE 12 km - 3 h 00 | 18 LES COTEAUX 13 km - 3 h 15 |
| 4 LIAISON CAMOË - FÉREL 7 km - 1 h 45 | 19 LES CHAUSSÉES 8,8 km - 2 h 15 |
| 5 LES BORDS DE VILAINE 15 km - 3 h 45 | 20 TERRE BRIÈRE 13,5 km - 3 h 30 |
| 6 BOUCLÉ ÉQUESTRE 31 km - 5 h 00 | 21 RÉVIN 9 km - 2 h 15 |
| 7 CIRCUIT DES PIROGUES 12 km - 3 h 00 | 22 LE TOUR DE CÔTE 10 km - 2 h 30 |
| 8 LE TRACT DE PEN BÉ 22,3 km - 5 h 35 | 23 LES GRANITS DE BATZ 13 km - 3 h 15 |
| 9 LE CHÂTEAU DE RANROÛET 8,3 km - 2 h 00 | 24 LA CÔTE SAUVAGE 9,5 km - 2 h 30 |
| 10 LE HÉRON 13,5 km - 3 h 30 | 25 LES MOTTES 11,5 km - 3 h 00 |
| 11 LA ROCHE AUX LOUPS 10 km - 2 h 30 | 26 LA PETITE MARCHANDE 10 km - 2 h 30 |
| 12 LA POINTE DE MERQUEL 10,5 km - 3 h 30 | 27 PLAGES ET BOCAGE 15,5 km - 4 h 30 |
| 13 CIRCUIT DE LA DUCHESSÉ 5,5 km - 1 h 20 | 28 SUR LES PAS DE M. HULOT 12,5 km - 3 h 00 |
| 14 ENTRE CHAUMIÈRES ET MARAIS 11,5 km - 3 h 00 | 29 GR° 34 145 km - 5 jours |
| 15 SUR LES PAS DE CADDU 19 km - 4 h 45 | 30 GRP° TOUR DE BRIÈRE 67 km - 3 jours |

GR® et GR de Pays® sont des marques déposées par la FFRandonnée, elle désigne les itinéraires identifiés sous les noms de « GR® » et « GRP® », balisés de marques blanc-rouge (GR®) et jaune-rouge (GRP®). Ces itinéraires sont des créations de la FFRandonnée. Leur reproduction non autorisée, ainsi que l'utilisation non autorisée des marques « GR® » et « GRP® », constituent une contrefaçon passible de poursuites.

Sources : © Les contributeurs d'OpenStreetMap. Origines : GAP Atlantique, CARENE, Communauté de communes de Pontchâteau – Saint-Gildas-des-Bois. Février 2017 - Droits réservés.





ABÉCÉDAIRE DU RANDONNEUR :



PENSEZ-Y !

La nature est généreuse, elle offre ses richesses et ses beautés au détour des chemins. Mais son patrimoine est fragile, sa protection est donc l'affaire de tous. Agissez pour l'environnement en respectant et en faisant respecter ces quelques conseils :

Avant de partir J'évalue la distance et le niveau de praticabilité, je me renseigne sur la météo, les horaires des marées...

J'emporte Un équipement adapté : **Chaussures de marche, gourde d'eau, vêtement pour la pluie ou chapeau et crème solaire si besoin...**

Je respecte les autres

- **Les marais salants, parcs conchylicoles, marais de Grande Brière, champs & prairies...** sont des propriétés privées et/ou des espaces préservés : je respecte le travail des paludiers, des conchyliculteurs, des agriculteurs et des éleveurs...
- Je pense à refermer les barrières derrière moi.
- À vélo et à cheval, j'adapte ma vitesse et laisse la priorité aux piétons.

Je respecte les milieux naturels

- Je reste sur le sentier balisé : si mes pas n'abîment pas la végétation, je pense aux milliers d'autres qui suivront !
- Je ne cueille pas de fleurs, parce que ce faisant, je contribue peut être à la disparition de spécimens rares et protégés. Je prends plutôt une photo !
- Je veille à bien éteindre ma cigarette et je ne fais pas de feu.
- Je ne jette pas mes papiers, mégots et autres détritiques mais les emporte avec moi.
- Je ne jette rien dans les grilles d'eaux pluviales. Sur notre territoire, les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées séparément. Cela signifie que les eaux pluviales sont rejetées dans la nature sans épuration.
- Je tiens mon chien en laisse, car il pourrait dénicher une couvée cachée dans l'herbe, effrayer un troupeau ou descendre dans une saline de marais salants et anéantir plusieurs jours de récolte.

- **Calvaire** : Petit monument composé d'une croix sur piédestal, situé à proximité d'une chapelle ou à la croisée de deux routes. D'un point de vue religieux, le calvaire est le Golgotha, colline sur laquelle, selon la religion chrétienne, Jésus-Christ fut crucifié.
- **Chaland** : Nom donné à la barque utilisée dans les marais de Brière.
- **Chemin creux** : Axe de communication bordé de haies, reconnaissable à sa forme creusée et à sa végétation formant souvent une voûte. Ces allées ancestrales reliant entre eux, parcelles agricoles, villages, hameaux et fermes sont aussi des corridors écologiques permettant la circulation de nombreuses espèces.
- **Chemin d'exploitation** : Chemins damés, généralement utilisés par les agriculteurs pour accéder à leurs exploitations.
- **Gagnerie** : Espace commun, ménagé au centre des îles habitées de Brière, autrefois dédié à l'agriculture (élevage, culture).
- **Ganivelle** : Barrière formée par l'assemblage de piquets de bois. Elle joue un rôle dans la protection et la reconstitution des dunes littorales. Elle sert à retenir le sable et à canaliser le public en protégeant la végétation du piétinement.
- **Parc conchylicole** : Propriété privée ou concession du domaine public maritime en accès limité aux usagers. Les parcs conchylicoles sont des fermes de cultures marines. Elles accueillent les activités ostréicoles (huîtres), mytilicoles (moules), vénéricoles (palourde), cérastocoles (coques), péctinicoles (coquilles Saint-Jacques) et halioticoles (ormeaux).
- **Patrimoine vernaculaire** : Aussi appelé « petit patrimoine », regroupe un ensemble de constructions ayant eu, par le passé, un usage dans la vie courante. Souvent présent dans les bourgs, petites villes et villages, il se compose de moulins, fontaines, croix, chapelles, oratoire, canaux d'irrigations, lavoirs...
- **Petite Cité de Caractère** : Label régional visant à mettre en valeur et à protéger le patrimoine public ou privé conférant à une ville un caractère unique et de charme.
- **Platelage** : Cheminement en bois, légèrement surélevé dans les zones humides ou placé au sol dans les espaces sablonneux. Il permet de faciliter le cheminement ou de passer « au sec » sans nuire à la végétation ou à l'écoulement naturel de l'eau.
- **Sente** : Petit chemin/sentier.
- **Sentier douanier/côtier/littoral** : Sentier piéton, aménagé le long de la côte. Ces sentiers répondent à 2 objectifs : permettre la découverte de la richesse paysagère du littoral, et protéger du piétinement la faune et la flore fragile du domaine maritime.
- **Traict** : Bras de mer s'enfonçant dans les terres et alimentant les marais salants.
- **Ville d'Art et d'Histoire** : Label national décerné par le Ministère de la Culture et de la Communication, récompensant et soutenant les villes engagées dans une démarche de valorisation active du patrimoine (fouilles archéologiques, restauration de monuments et d'œuvres d'art, sensibilisation des publics...).

